CONSTRUCTION POUR INSTALLER LES CONDUITES DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT



FOIRE AUX QUESTIONS

Aurais-je accès à mon entrée?

Durant l'essentiel des travaux de construction, vous pourrez accéder votre entrée. Toutefois, lorsque les travaux seront effectués directement en avant de votre maison ou que, dans le cadre de la réfection de la bordure et du trottoir, on sera en train de procéder à la cure, vous devrez vous stationner ailleurs. Des représentants du consultant ou de l'entrepreneur vous en parleront avant de limiter l'accès à votre cour.

Va-t-on creuser dans mon gazon et/ou mon entrée pavée?

Oui, si on va remplacer la bordure. Toutefois, s'il faut creuser dans votre entrée, on va rétablir ce qu'on a creusé.

Va-t-on remplacer les vieilles conduites d'eau et d'égout qui mènent à ma maison? Qui va payer?

Cela ne vous coûtera rien si on va remplacer les conduites d'eau et d'égout à partir des conduites principales dans la rue jusqu'à votre ligne de propriété avant. Toutefois, si vous voulez faire remplacer une section des conduites (à partir des lignes de votre propriété jusqu'à la maison), nous serons heureux de vous donner une estimation de ce qu'il vous en coûtera.

Qu'en est-il de mes ordures?

Veuillez placer vos ordures en bordure de la rue le jour habituel de collecte des ordures. L'entrepreneur verra à ce qu'on les ramasse.

Vais-je avoir des services d'eau et d'égout?

Après l'installation des conduites d'eau et d'égout temporaires, vous ne devriez pas perdre les services, sauf s'il y a un arrêt d'urgence du système d'eau temporaire. Cela ne devrait pas déranger votre service d'égout.

Comment ma maison va-t-elle recevoir des services d'eau temporaires?

Un système temporaire de conduites d'eau sur terres sera installé pour vous fournir des services d'eau. Ce système distribuera l'eau potable à votre maison à l'aide d'un robinet extérieur ou d'une excavation souterraine à la limite de propriété de la Ville, s'il n'y a pas de robinet.

Le système temporaire de conduites est-il durable?

Si le système d'eau temporaire traverse votre entrée, l'entrepreneur va déterrer et enterrer les conduites sur la largeur de l'entrée ou établir une rampe au-dessus du système temporaire. Il faut faire attention autour des conduites, en particulier avec les tondeuses.

Peut-on boire l'eau provenant de la source d'approvisionnement temporaire sans danger?

On peut boire l'eau provenant du système d'eau temporaire sans danger. On fait des essais de la qualité dans le système temporaire chaque semaine pour assurer la salubrité de l'eau au cours de l'utilisation du système.

Que va-t-il arriver si j'ai un problème avec le système temporaire?

Durant les heures normales, le consultant ou l'entrepreneur se trouvera sur place et, après les heures de travail, vous pourrez appeler au numéro des Services publics de la Ville de Fredericton après les heures de travail au 506-460-2020.

Va-t-on me facturer l'eau consommée à partir du système temporaire durant la période de construction?

Non. Les résidents se font facturer une moyenne des factures d'eau précédentes durant la période de construction.

L'eau que je bois aura-t-elle le même goût si elle vient du système temporaire?

Vous pourriez remarquer que l'eau est plus chaude au goût que d'habitude durant la période de construction. C'est attribuable au fait que les conduites d'eau temporaires soient posées sur le sol et donc plus susceptibles aux fortes températures de l'air. Le consultant et l'entrepreneur rinceront régulièrement le système temporaire pour empêcher l'eau de stagner, et on vous encourage à faire couler pleinement votre eau pour la garder raisonnablement froide.

Est-ce que les entrepreneurs et consultants travaillerons en sécurité lors le la pandémie de la COVID-19?

Les entrepreneurs et consultants suivront les consignes de Travail Sécuritaire NB lors de la pandémie de la COVID-19.

